

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 25 juin 2018
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : Mme Myriam Edward
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

La Présidente du Conseil, Mme Myriam Edward, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Elle souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 14 mai 2018
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2018 :
Comptes 2017
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2018
Rapport de gestion 2017
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2018
Equipement du quartier « Au Tyle », à Ecoteaux
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2018
Adoption du plan des zones réservées et de son règlement
9. ELECTIONS 2018-2019
Président(e), Vice(s)-Présidente(s), Scrutateurs et scrutateurs-suppléants
10. Divers et propositions individuelles

Appel

- 50 Conseillers sont présents sur 60. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre formellement la séance.

PV du 14 mai 2018

- **La Présidente du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** revient sur son intervention au sujet du centre équestre à Palézieux et précise qu'il s'agit du SCAV (Service de Consommation des Affaires Vétérinaires) qui avait été mandaté par la commune pour effectuer un contrôle et un deuxième contrôle sera effectué prochainement.

Communications du bureau

- **La Présidente du Conseil** indique que les votations du 10 juin dernier, se sont parfaitement bien déroulées.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse.
- Il présente Mme Laurie Favre, nouvelle collaboratrice à la bourse communale.
- Une nouvelle borne électrique afin de pouvoir recharger sa voiture vers le centre sportif a été installée. Cette borne avait été gagnée par M. Isoz lors d'un concours.
- M. Christophe Rebetez a été nommé Président de l'ORPC Lavaux-Oron et M. Baechler qui était suppléant, deviendra le nouveau délégué, ce dernier sera assermenté lors de la prochaine assemblée de l'ORPC Lavaux-Oron.
- Une nouvelle étude pour le quartier de la gare à Palézieux va être effectuée, cette dernière sera prise en charge par les propriétaires.
- Le Parking provisoire des CFF, afin de compenser les places manquantes durant les travaux de cet été, se situera juste en-dessus de l'actuel, les personnes pourront accéder à la gare par le chemin piétonnier.
- La mise à l'enquête pour le collège d'Oron-la-Ville sera du 10 août au 10 septembre 2018, une séance d'information à la population aura lieu le 27 août prochain.
- Fête du 1^{er} août 2018 : Mme Isabelle Moret, conseillère National sera l'invitée, et la manifestation est organisée par le Club de pétanque

PREAVIS N° 10/2018
Comptes 2018

- **La Présidente du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission des finances.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Pierre-André Raynaud** p. 130-131 : première ligne en rouge, constate des dépassements d'investissement, pourquoi il n'y a pas eu de demande de crédits complémentaires ? Comment cela va être traité.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** constate qu'il s'agit du remplacement de la conduite d'eau à la Léchaire à Palézieux ce chantier doit être terminé et il y a un dépassement de budget car le chantier n'est pas bouclé. Il espère que cela sera terminé lors du prochain exercice comptable et tout devrait s'équilibrer.
- **M. Romain Richard** p. 29 « attribution fonds de réserves » : demande si ces montants en réserve pour la manifestation du Tour de Romandie et l'UCV devront faire l'objet d'un préavis.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond qu'il faut garantir CHF 50'000,- aux organisateurs pour le Tour de Romandie, ce montant sera ensuite couvert par le sponsoring. Le repas de l'UCV, coûtera un peu plus à la commune.
- **M. Christian Budry, Président de la COFIN** informe que si les comptes sont acceptés ces montants de réserve le sont également.
- **M. Romain Richard** p. 47 : remercie la commune pour les nouveaux paniers de basket.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 10/2018 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 11/2018
Rapport de gestion 2017

- **La Présidente du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission de gestion.
- **M. David Platel**, Président de la commission de gestion, donne lecture du rapport de sa commission et s'excuse d'avoir utilisé l'ancien logo.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion, d'abord sur les réponses de la Municipalité aux observations de la commission, et ensuite la discussion générale sur le rapport.
- **La Présidente du Conseil** donne lecture de l'observation 1 « Surveillance des parkings » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité, elle ouvre ensuite la discussion.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 1 « Surveillance des parkings » est validée.

- **La Présidente du Conseil** donne lecture de l'observation 2 « Heures de vacances des Municipaux » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité, elle ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 2 « Heures de vacances des Municipaux » est validée.

- **La Présidente du Conseil** donne lecture de l'observation 3 « Demander au minimum 2 offres avant de se déterminer » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité, elle ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 3 « Demander au minimum 2 offres avant de se déterminer » est validée.

- **La Présidente du Conseil** donne lecture de l'observation 4 « Règlement relatif à l'octroi d'une concession pour le gaz » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité, elle ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 4 « Règlement relatif à l'octroi d'une concession pour le gaz » est validée.

- **La Présidente du Conseil** donne lecture de l'observation 5 « Approvisionnement en eau potable » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité, elle ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 5 « Approvisionnement en eau potable » est validée.

- **La Présidente du Conseil** donne lecture de l'observation 6 « Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité, elle ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 6 « Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) » est validée.

- **La Présidente du Conseil** donne lecture de l'observation 7 « Rapport de gestion 2017 de l'établissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité, elle ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 7 « Rapport de gestion 2017 de l'établissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux » est validée.

- **La Présidente du Conseil** clôt la discussion sur les observations du rapport de gestion et ouvre la discussion sur le préavis.
- **Mme Monique Ryf** demande où en sont les discussions entre les TPF et la commune au sujet de la gare de Palézieux.
- **M. Thierry Menétréy, Municipal** répond que l'opposition déposée par la commune est toujours d'actualité. La sécurisation du site est primordiale, mais les discussions ont bien avancé, une convention devra être signée.
- **M. Florian Meyer** : p. 56, chapitre 4 : service industriel approvisionnement en eau, Il constate qu'au vu des investissements déjà effectués la part communale est relativement basse.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** constate que nous avons pris beaucoup de retard sur les travaux. Si tout va bien, le puit d'Ecoteaux va produire 250 litres/min et les travaux doivent commencer fin août 2018, l'entreprise spécialisée n'était pas disponible avant. Au puit des bois de Mont, il devrait y avoir 500 litres/min. Mais cela prend du temps, comme c'est le canton qui fait les mises à l'enquête et pas la commune.

- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 11/2018 est accepté à l'unanimité.

<p style="text-align: center;">PREAVIS N° 06/2018 Equipement du quartier « Au Tyle », à Ecoteaux</p>
--

- **La Présidente du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc, puis de la COFIN.
- **M. André Locher**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry** Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué.
- **M. Romain Richard** habite dans ce quartier et n'est pas contre son développement, mais il se dit inquiet par rapport à la circulation. Il demande si ce n'est pas possible de faire une zone 30 km/h ou même 20 km/h.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond que la Municipalité a déjà décidé d'améliorer le premier bout du tronçon. Au sujet de la demande pour une zone 30 km/h, il faut ne pas oublier qu'il y a également des tracteurs et parfois des camions qui empruntent cette route. La mise en place de chicane n'est pas simple à gérer.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** a reçu les opposants, il indique que la circulation sera possible dans les 2 sens sur une partie du tronçon seulement, ensuite il y aura un sens unique.
- **M. Philippe Demierre** trouve que cet investissement est conséquent et n'a pas trouvé d'estimation dans le préavis la base. Il demande sur quoi s'est basé la commune.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** précise bien qu'il a une offre précise chiffrée. Il rappelle bien qu'il est possible qu'une partie des travaux ne se fassent pas.
- **M. Pierre-André Raynaud** aimerait connaître la clef de répartition des coûts de cet aménagement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que le collecteur appartient à la commune, la partie qui va jusqu'à la chambre est privée. Les diverses taxes demandées aux propriétaires servent à couvrir les frais de la commune.
- **Mme Monique Ryf** demande à qui revient la compétence pour la création d'une zone 30 km/h
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** il s'agit d'un projet communal, ensuite il est présenté au DGMR qui fait une étude. Si sur 100 véhicules, 35 véhicules dépassent le 38 km/h, il faut rajouter des chicanes ou autres.
- **M. Jérôme Vinay** aimerait savoir si les bâtiments en rouge sur le plan ne se construisent pas. Est-ce que l'intégralité du budget sera-t-elle dépensée ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** confirme qu'en effet, si pas de construction, le montant ne sera pas dépensé.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 10/2018 est accepté par 42 oui – 2 non et 5 absentions

PREAVIS N° 12/2018
Adoption du plan des zones réservées et de son règlement

- **La Présidente du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc, puis au Président de la COFIN.
- **M. Jean-Luc Kissling**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** art. 6 du règlement des zones de réserve, enquête publique du 10 novembre 2016, pourquoi c'est cette date limite qui a été retenue.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** il s'agit de la date de publication dans la FAO.
- **M. Pierre-André Raynaud** constate que 5 ans dans un premier temps puis une prolongation de 3 ans, cela bloque beaucoup de constructions. Que se passe-t-il si rien n'est fait après ce délai ?
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** le canton bloquera automatiquement toutes les demandes. Nous avons l'obligation de faire d'ici 2022, un plan directeur communal. De plus si nous faisons les démarches avant la fin de l'année pour une étude, le canton versera un subside d'environ 40%.
- **M. Florian Meyer** Le Grand Conseil demande la mise en place d'un plan directeur communal, c'est une bonne chose. Il souhaite que la population soit consultée par rapport à ce projet avant l'établissement d'un PGA.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 12/2018 est accepté par 48 oui – 1 abstention

ELECTIONS 2017-2018
Président, Vice-Président, Scrutateurs, Scrutateurs-suppléants

- **La Présidente du Conseil** annonce en premier lieu qu'il s'agit de nommer un nouveau Président(e) du Conseil. Pour rappel le vote s'effectue à bulletin secret si plusieurs candidats. Elle demande s'il y a des propositions.
- **M. Cédric Ottet** propose M. Fabrice Chollet, actuel Vice-Président.
- **M. Fabrice Chollet** confirme qu'il est d'accord.
- **La Présidente du Conseil** : aucune autre personne n'étant proposée, il est procédé à l'élection tacite.

Résultat : M. Fabrice Chollet est élu Président du Conseil

- **M. Fabrice Chollet** prend la place de la Présidente du Conseil pour la suite; il remercie les conseillères et conseillers pour leur confiance et invite les membres du Conseil à nommer deux nouveaux Vice-Président(e)s.
- **M. Romain Richard** propose M. Johann Dind.
- **M. Johann Dind** accepte.

- **M. Florian Meyer** propose Mme Myriam Edward, actuelle Présidente du Conseil.

Aucune autre personne ne s'étant proposée, ils sont élus tacitement.

Résultat : Mme Myriam Edward et M. Johann Dind

sont élus Vice-Président(e)s

- **La Présidente du Conseil** reprend sa place et remercie les membres du Conseil pour leur confiance. Elle informe les Conseillers qu'il faut nommer 2 scrutateurs.
- **M. Cédric Ottet** propose Mme Rosemarie Moullet et M. Olivier Besnier. Ces derniers sont d'accord.
- **La Présidente du Conseil** : Aucune autre personne ne s'étant proposée, ils sont élus tacitement

Nouveaux scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet et M. Olivier Besnier

- **La Présidente du Conseil** annonce qu'il faut nommer encore 2 scrutateurs-suppléants
- **M. Cédric Ottet** propose Mme Maude Chollet, qui accepte.
- **M. Florian Meyer** propose Mme Laurence Bellon, qui accepte.
- **La Présidente du Conseil** : Aucune autre personne ne s'étant proposée, ils sont élus tacitement

Nouvelles scrutatrices-suppléantes Mesdames Maude Chollet et Laurence Bellon

Divers et propositions individuelles

- **La Présidente du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Jean-Luc Kissling** demande à la Municipalité de faire quelque chose pour l'accès en fauteuil roulant/poussette entre la boulangerie Chez Gilles et la Vaudoise Assurance.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** comprend bien, le nouveau plan de cette zone sera en construction avec le giratoire. Il va regarder pour faire du provisoire.
- **M. Romain Richard** : Parking de Palézieux, il constate qu'une alternative a été trouvée, mais elle se trouve sur un tronçon du ramassage scolaire.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** selon information donnée au CFF, « une bande » pour ralentir sera installée. De plus nous serons en période de vacances scolaires.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** profite de clarifier les choses. Il y a actuellement un parking qui est mis à l'enquête et l'autre parking est un parking provisoire pour les CFF, durant les travaux. C'est un parking avec une autorisation communale à partir du 7 juillet et jusqu'à fin août 2018. La commune a remis une liste à respecter pour la sécurisation du site, comme par exemple avoir un Sécuritas pendant le passage des camions. Il précise bien qu'il ne faut pas mélanger les deux parkings.
- **M. Florian Meyer** revient sur l'autre parking, accepté par le Conseil Communal au dernier Conseil (préavis 05/2018), demande si les opposants ont été entendus.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** confirme que les opposants ont bien été entendus et qu'il s'agit d'une procédure habituelle.

- **M. Florian Meyer** demande si cela devra être revalidé par le conseil par rapport à l'aménagement du territoire.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** précise qu'il s'agit de la procédure normale lors de recours. De plus les oppositions seront levées et le permis de construire sera délivré en même temps.
- **M. Jean-Daniel Dind** revient sur la déchetterie d'Oron avec les places de parcs et selon la décision municipale, seulement 5 places seront payantes... pourquoi des différences de traitement par rapport à Palézieux alors que la distance de parcours est identique ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** constate qu'il n'y a pas la même desserte sur les lignes CFF, mais que rien n'est gravé dans le marbre. Le parking vers le centre sportif est limité à 10h, pour les commerces locaux. Il n'y a pas de discrimination.
- **La Présidente du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée. Elle remercie l'équipe qui a préparé la broche et invite les Conseillères et Conseillers à venir partager le verre de l'amitié, ainsi que la broche. Elle leur souhaite une bonne fin de soirée et un bel été.

La séance est levée à 21h25.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 3 juillet 2018

